

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2019/07/06-15

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 06/07/2019,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2, D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu la délibération n°2016/7/2-9 du conseil d'administration du 2 juillet 2016 ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu le règlement des études ;

DÉCIDE :

OBJET : Modification de la maquette du certificat dirigeant d'association

Le conseil d'administration approuve les modifications portées à la maquette du certificat dirigeant d'association telles que proposées dans la note annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 27
Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 06/07/2019

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 28/08/2019

Certificat Dirigeant d'association

Au regard du profil du public accueilli et des retours des besoins des stagiaires, il est proposé de remplacer le module 4 « Les Personnels d'une association » par le module « Construire et faire vivre le projet associatif ».

Version actuelle

MODULE 4 : LES PERSONNELS D'UNE ASSOCIATION (6 heures)

Version proposée

MODULE 4 : CONSTRUIRE ET FAIRE VIVRE LE PROJET ASSOCIATIF (6 heures)